Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 10 (1952)

Heft: 1

Artikel: Les banques suisses en 1950

Autor: Maire, Georges-A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-133842

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Documents

Les banques suisses en 1950 [1]

par Georges-A. Maire
Lic. rer. pol.

En Suisse, presque toutes les banques pratiquent, dans le cadre de leur rayon, en quelque sorte l'universalité des opérations, à l'exception de certains établissements ; c'est le cas en particulier des banques hypothécaires ne s'occupant que de crédit foncier et des caisses d'épargne pures qui n'accordent pas de crédits commerciaux. Il existe cependant une certaine division du travail qu'il faut chercher notamment sur le plan géographique. Le fait que la Confédération suisse consiste en une réunion de plusieurs Etats souverains dans lesquels vivent des communes autonomes, explique aussi l'existence de plusieurs groupes de banque distincts : banques cantonales, grandes banques commerciales, banques locales et hypothécaires, caisses d'épargne et caisses de crédit mutuel, banquiers privés, sans compter les instituts à caractère spécial comme la Caisse de prêts de la Confédération, les centrales d'émission de lettres de gage et la Banque nationale.

La statistique annuelle des banques suisses, élaborée par le service d'études et de statistique de la Banque nationale suisse, groupe les bilans de tous les

Catégories de banques	Nombre de banques	Chiffre d'affaires	Total du bilan		Capital et réserves
		en millions de francs	en millions de francs	en pour-cent	en millions de francs
Banques cantonales	27	63.061	10.536	38,47	974
Grandes banques	5	148.841	7.977	29,13	659
Banques locales					
banques de crédit foncier	87	8.595	3.173	11,59	290
autres banques locales	86	15.639	1.827	6,67	178
Caisses d'épargne	117	3.369	2.244	8,20	157
Caisses de crédit mutuel [1]	2 (924) [2]	1.924	984	3,59	52
Autres banques	65	16.004	644	2,35	97
Total	389 (1.311) [2]	257.433	27.385	100	2.407

[1] Deux associations de caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen) auxquelles sont affiliées 924 caisses.
[2] Chaque caisse de crédit mutuel est comptée pour une banque.

[1] Cf. *Das schweizerische Bankwesen im Jahre 1950.* Publication du service d'études et de statistique de la Banque nationale suisse. Orell Füssli, Zurich 1951.

instituts soumis à la loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne, à l'exception des comptes des banquiers privés et de ceux des banques en liquidation. Elle englobe 389 banques et caisses d'épargne à fin 1950. Dans ce chiffre, les deux associations de caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen), auxquelles 924 caisses sont affiliées, comptent pour deux unités seulement.

Le tableau ci-avant fait ressortir l'importance respective des diverses catégories de banques comprises dans la statistique, selon le nombre d'établissements, le chiffre d'affaires, le total du bilan, le capital et les réserves (situation à fin 1950).

Au total, 1311 établissements bancaires disposent en Suisse — y compris les banquiers privés et les banques étrangères ne figurant pas dans la statistique — de 3710 comptoirs (sièges, succursales, agences, caisses de dépôts et bureaux de recettes).

Le *chiffre d'affaires* global réalisé en 1950 par l'ensemble des banques s'élève à 257 milliards, soit 30 milliards de plus qu'en 1949. Dans le seul groupe des grandes banques, l'accroissement est de 20,5 milliards.

Le *total des bilans* de toutes les banques accuse une progression de près de 1,5 milliard et s'élevait à fin 1950 à plus de 27 milliards, dont 10,5 milliards environ pour les 27 établissements affiliés à l'Union des banques cantonales suisses et 8 milliards pour les 5 grandes banques.

Cette augmentation est conforme à l'évolution économique. Dans le premier semestre de l'exercice en revue, un fort afflux de moyens financiers figurait en regard d'une activité réduite en matière de crédit, mais la situation s'est modifiée du tout au tout dans le second semestre lorsque éclata la guerre de Corée. La vive activité de l'économie qui en est résultée a été encore renforcée par le réarmement, la reconstitution de stocks et de réserves et les investissements plus élevés, notamment dans la construction de logements.

De 1939 à 1950, le total du bilan de toutes les banques s'est accru de 9,7 milliards.

L'évolution du passif

Le *capital* global des banques a subi une diminution de 2,7 millions et s'inscrit à 1538 millions. Les modifications dans les différents groupes sont pour la plupart sans grande importance et en partie de nature statistique. La Banque cantonale de Lucerne a repris le capital de l'Eininserkasse du canton de Lucerne qui s'élevait à 6 millions, mais a réduit en revanche son propre capital de dotation de 4 millions.

La progression effective des *réserves* est de 41,5 millions. C'est l'accroissement le plus élevé des réserves apparentes des banques suisses enregistré depuis 1929. Les réserves atteignent ainsi le montant de 869 millions (y compris le report à nouveau de 17,4 millions).

Les *fonds étrangers* ont augmenté de 1331 millions ; à fin 1950, ils se montent dans l'ensemble des banques à 24,4 milliards. Il s'agit en l'occurrence du total des fonds confiés par des tiers aux établissements bancaires (par opposition aux fonds propres — capital et réserves).

Les *engagements en banque à vue* se sont élevés de 338 millions et totalisent 1222 millions. Cet accroissement est sans doute en corrélation avec le développement des affaires d'accréditifs. Les *autres engagements en banque*, qui sont constitués essentiellement de dépôts de banque à terme et d'avances à terme fixe de banques, ont augmenté au total de 28 millions de francs pour atteindre 200 millions.

Depuis 1938, les *comptes de chèques et comptes créanciers à vue* n'ont pas cessé de grossir d'année en année. A fin 1950, ils atteignent presque le montant de 6 milliards. En 1949, l'exceptionnelle progression de 750 millions des comptes courants à vue provenait pour une part considérable de l'apport de capitaux étrangers. En 1950, en revanche, l'accroissement de 248 millions des comptes de chèques et comptes créanciers à vue ne concerne exclusivement que les fonds de clients habitant le pays.

D'une année à l'autre, l'afflux des *dépôts d'épargne* dans les banques accuse souvent des variations assez considérables. L'augmentation qui se chiffre par 320 millions en 1950 correspond à peu près à la moyenne arithmétique des résultats de 1948 (230 millions) et de 1949 (446 millions). Il faut se rappeler cependant qu'en 1949 la liquidité du marché de l'argent et des capitaux avait provoqué chez les banques un afflux de *pseudo-épargne*, c'est-à-dire de fonds placés provisoirement en carnets d'épargne faute d'autre possibilité de placements. Le montant des fonds d'épargne auprès des banques comprises dans la statistique se chiffre par 8,2 milliards à fin 1950. Les banques cantonales viennent en tête par l'importance des chiffres. C'est chez elles en effet que sont concentrés près de la moitié de l'ensemble des dépôts d'épargne (3,9 milliards). Les banques locales et les caisses d'épargne en gèrent 3,4 milliards environ.

Ainsi qu'il ressort des rapports des banques, on a eu recours en 1950 aux fonds d'épargne pour des achats, en particulier pour faire des provisions. En outre, des épargnants ont retiré leurs dépôts pour se procurer des valeurs réelles. Dans certains cas, des diminutions de revenus ainsi que l'enchérissement du coût de la vie ont rendu l'épargne impossible.

Diverses banques sont d'avis que la volonté d'épargner s'est relâchée. D'autres estiment que ce n'est pas le sens de l'épargne qui fait défaut, mais la possibilité d'économiser dans la situation actuelle caractérisée par le renchérissement des prix, les taux d'intérêt peu élevés et la lourde charge des impôts. On entend dire fréquemment que les jeunes n'ont plus le goût de l'épargne. Ainsi que l'observe toutefois la Banque cantonale de Zurich dans son rapport annuel, les carnets d'épargne pour la jeunesse introduits en 1949 se sont bien développés. De plus, il ressort d'une enquête par sondage effectuée par cet important établissement, qu'un quart environ de tous les carnets d'épargne appartient à des enfants, écoliers, apprentis et étudiants. En revanche, les sommes économisées par les jeunes gens ne constitueraient que le 6 % de l'ensemble des dépôts, ce qui se conçoit aisément.

Enfin, l'évolution des fonds d'épargne a également été influencée par la politique des banques. Divers établissements limitèrent temporairement les dépôts mensuels et d'autres établissements refusèrent totalement, ou en partie seulement, les fonds de personnes n'habitant pas le canton ; certaines banques ont continué de refuser les fonds non représentatifs d'épargne véritable. Une

partie des banques a endigué l'afflux de fonds nouveaux en établissant une échelle dégressive des taux d'intérêt. D'autres ont accepté les sommes importantes au taux habituel d'intérêt en exigeant toutefois que celles-ci demeurent bloquées pendant un certain temps.

Souvent l'on entend dire que l'épargne est influencée par l'Assurance vieillesse et survivants. Les cotisations des assurés à l'AVS se sont, d'une part, chiffrées à 418 millions en 1948, 437 millions en 1949 et 458 millions en 1950. Les dépôts d'épargne, d'autre part, qui s'étaient accrus de 277 millions en moyenne pendant les années 1945 à 1947, ont progressé, les années suivantes, de 230 millions, 446 et 320 millions. On en peut conclure que l'évolution des dépôts d'épargne dépend davantage de facteurs autres que l'Assurance vieillesse et survivants.

L'accroissement du nombre de livrets d'épargne a également été moins accentué pendant l'exercice en revue. Le nombre des livrets d'épargne en Suisse s'établissait à 5.042.700, à fin 1950. 4.585.250 livrets n'excèdent pas 5000 francs, montant à concurrence duquel les dépôts d'épargne sont privilégiés. Les livrets d'épargne supérieurs à 5000 francs ne représentent que 9 % de tous les livrets, d'après le nombre. En revanche, si l'on prend pour critère le montant total des dépôts de chacun des deux groupes, les « gros » livrets ont dépassé pour la première fois les « petits » livrets (de 6 millions de francs environ). Le placement moyen en francs sur un livret d'épargne n'excédant pas 5000 francs ressort à 898 francs. Sur les autres livrets, le placement est de 9018 francs en moyenne. En moyenne générale, le placement sur un carnet est de 1635 francs.

Fonds étrangers (en millions de francs)

Catégories de banques et années	Total	dont				
		Engagements en banque	Comptes de chèques et créanciers à vue	Créanciers à terme	Epargne et livrets de dépôts	Obligations à moyen et long terme
Banques cantonales :						
1945	7.679	113	974	510	3.346	2.345
1949	9.048	132	1.128	724	3.924	2.615
1950	9.390	195	1.147	841	4.085	2.605
Grandes banques :						
1945	4.777	480	2.554	442	582	669
1949	6.487	765	3.753	323	810	789
1950	7.032	1.004	3.905	436	847	782
Toutes les banques :						
1945	18.339	693	4.092	1.146	7.360	4.312
1949	23.019	1.056	5.738	1.274	8.882	5.008
1950	24.350	1.422	5.986	1.527	9.262	5.057

Les *livrets de dépôts* se sont élevés de 61 millions et s'établissent à fin 1950 à 1030 millions.

L'épargne suisse se place également en *obligations de caisse* qui sont un genre de titres spécifiques à notre pays. Les obligations de caisse ne se sont accrues toutefois que de 65 millions contre 265 millions en 1949. Ce résultat est en partie dû à la politique bancaire. Les banques ont fait preuve en effet de réserve dans l'émission d'obligations de caisse et elles ont attaché davantage d'importance à conserver leurs fonds qu'à les augmenter. C'est pourquoi les demandes de conversions ont été en général satisfaites, tandis que les émissions de nouvelles obligations étaient limitées. Il est vrai que dans les derniers mois de l'année, différents établissements se virent contraints de modifier leur politique.

A la suite du remboursement d'un emprunt de 12 millions du Crédit foncier vaudois, et de différents amortissements, le montant des *emprunts par obligations* a fléchi de 17 millions pour s'établir à 553 millions en 1950.

L'évolution de l'actif

Dès le deuxième semestre de l'exercice, le revirement de la conjoncture a amené les banques à utiliser une partie beaucoup plus considérable de leurs *disponibilités* (c'est-à-dire les espèces en caisse, les avoirs en compte de virement auprès de la Banque nationale et en compte de chèques postaux) pour répondre aux demandes de crédit. Ces disponibilités s'étaient constamment accrues dès 1947 et tout spécialement en 1949 où la progression s'était chiffrée par 422 millions pour l'ensemble des banques. En 1950 au contraire, la diminution est de 238 millions, ce qui ramène le total des disponibilités à 1279 millions.

Le portefeuille des *effets de change* qui s'était gonflé de plus de 1 milliard au cours des deux années précédentes ne s'est accru que de 49 millions en 1950 et se chiffre ainsi à près de 2 ½ milliards dont près de la moitié représente du papier réescomptable à la Banque nationale. Outre le papier commercial, sont compris dans ce poste 1056 millions de bons du Trésor et rescriptions de la Confédération, 25 millions de rescriptions des cantons et 5 millions de rescriptions communales. Le total des bons du Trésor émis par la Confédération se chiffrant par 1296 millions à fin 1950, il est intéressant de relever que les banques en détiennent les quatre cinquièmes dans leur portefeuille et les grandes banques à elles seules 854 millions.

Les effets relatifs à la constitution de stocks obligatoires, dont une grande partie est d'ailleurs financée par les fonds propres des entreprises, ont une certaine importance dans le portefeuille des effets de change des banques. A cet égard, la statistique des banques ne donne pas de détails. Toutefois, il ressort du rapport annuel de la Banque nationale que les banques en détenaient pour 170 millions à fin 1950.

L'augmentation de 670 millions des *comptes courants débiteurs et avances et prêts à terme fixe* a porté leur total à près de 6 milliards, chiffre record depuis 1932 (il n'existe pas de données comparables pour les années antérieures).

L'augmentation de l'ensemble des comptes débiteurs est de 441 millions pour le seul groupe des grandes banques dont la participation à ces avances de fonds est de 42,82 %. La part des banques cantonales est de 29,75 %. Les causes de cette expansion de crédits sont aisées à discerner : dès le début des hostilités en Corée, l'accroissement des importations, le renouvellement des stocks, les investissements plus élevés, notamment dans la construction de logements et, d'une manière générale, la vive activité de l'économie provoquèrent une expansion de crédit. Il s'agissait de satisfaire aux besoins de crédit de l'économie. Bien que les banques aient observé une certaine retenue en matière d'avances, en particulier vis-à-vis de l'étranger, la direction générale de la Banque nationale a jugé indiqué, à fin 1950, de recommander à celles-ci d'user de réserve dans l'ouverture et de prudence dans le choix des crédits, cherchant plutôt à les mettre en garde contre l'ouverture de crédits destinés à des transactions spéculatives et à des investissements indésirables.

Dans le chiffre de 6 milliards de comptes débiteurs figurent les crédits de construction pour un demi-milliard environ. En 1950, 21.853 logements ont été construits dans les communes de plus de 1000 habitants (soit 28 % de plus qu'en 1949).

Quant aux *avances et prêts à des corporations de droit public* de toutes les banques, elles ont légèrement diminué de 8 millions et s'établissent à 846 millions. Ce poste a été réduit de 43 millions chez les grandes banques à la suite du remboursement d'avances à l'étranger ; en revanche, on observe une augmentation de 31 millions chez les banques cantonales. En raison du léger accroissement des rentrées d'impôts des cantons au cours de l'exercice, on aurait pu s'attendre à une diminution plus forte de ces avances, étant donné aussi les placements du fonds de compensation de l'Assurance vieillesse et survivants auprès des cantons et des communes. Mais les corporations de droit public ont eu besoin de fonds importants pour financer la construction.

Pour la quatrième fois depuis la fin de la guerre, l'accroissement des *placements hypothécaires* dépasse un demi-milliard. Pour l'ensemble des banques, les placements accusent à 11,9 milliards une progression de 565 millions (contre 633 millions en 1949, 599 en 1948 et 522 en 1947). Dans le seul groupe des banques cantonales, les placements hypothécaires atteignent 6,2 milliards (soit le 52 % des placements de l'ensemble des établissements bancaires). La concurrence accrue qui régnait sur le marché hypothécaire a empêché une plus forte extension des placements hypothécaires des banques. Outre les sociétés d'assurances, les caisses de pensions et les bailleurs de fonds privés, sont également intervenus sur le marché les sociétés immobilières et les trusts d'investissements. Se fondant sur des données officielles, les statisticiens de la Banque nationale évaluent l'*endettement hypothécaire total en Suisse à 24 milliards en 1950* contre 21 milliards en 1947 et 17 milliards en 1938.

L'examen du *portefeuille de titres* des banques révèle pour la première fois depuis la fin de la guerre un léger accroissement de 60 millions. De 1945 à 1949, la régression se chiffre par un milliard environ. Dans le premier semestre de 1950, faute d'autres possibilités de placement, on renforça le portefeuille des titres, mais on le réduisit pendant le second semestre afin d'obtenir les moyens nécessaires aux opérations de crédit. Les obligations suisses contenues

dans le portefeuille de titres des banques atteignent 2358 millions, dont 1015 millions d'obligations de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux. Les actions se chiffrent par 193 millions.

Principaux postes de l'actif (en millions de francs)

Catégories de banques et années	Caisse, virements, chèques postaux	Effets de change	Comptes courants débiteurs, avances et prêts à terme fixe	Avances et prêts à des corporation de droit public	Placements hypothécaires	Titres et participations permanentes
Banques cantonales :						
1945	224	412	1.026	356	4.980	1.393
1949	360	385	1.687	492	5.992	962
1950	228	411	1.772	524	6.247	1.011
Grandes banques :						
1945	391	982	1.501	84	437	1.357
1949	906	1.901	2.110	169	475	909
1950	799	1.902	2.551	126	525	929
Toutes les banques :						
1945	790	1.503	3.490	593	9.249	3.680
1949	1.503	2.433	5.282	855	11.348	2.692
1950	1.271	2.482	5.952	846	11.914	2.754

Le compte de profits et pertes

Le *bénéfice brut* des banques qui s'élevait en 1949 à 457,6 millions a passé en 1950 à 469,5 millions accusant une augmentation de près de 12 millions due essentiellement aux intérêts nets et aux commissions.

En 1950, les *dépenses* de toutes les banques se sont chiffrées par 344,2 millions de francs. Le poste le plus important (206 millions) provient des frais afférents aux organes de banque et au personnel. Il faut ajouter à ce montant 17,4 millions attribués aux institutions de prévoyance du personnel. A fin 1950, les banques suisses occupaient 20.486 personnes.

Précisons en outre que 34,1 millions ont été versés sous forme d'impôts et de taxes et que les pertes et amortissements ont absorbé 39,4 millions.

Le *bénéfice net* de 125,2 millions a permis de verser 85,6 millions de dividendes et 38,9 millions aux réserves.

Compte de profits et pertes (en millions de francs)

Catégories et années	Bénéfice brut	Frais d'administration [1]	Impôts et taxes	Pertes et amortissements	Bénéfice net
Banques cantonales :					
1945	104,4	43,4	4,6	11,1	45,3
1949	128,9	63,2	4,7	12,5	48,6
1950	132,5	63,9	4,7	13,2	50,2
Grandes banques :					
1945	124,4	84,4	10,1	7,8	22,1
1949	215,4	146,2	16,1	13,6	39,4
1950	217,1	146,5	15,9	14,5	40,2
Toutes les banques :					
1945	310,3	163,2	27,2	25,0	94,3
1949	457,6	265,5	33,1	41,0	118,0
1950	469,5	270,1	34,1	39,4	125,2

[1] Organes de la banque et personnel, contributions aux institutions de prévoyance, frais généraux et frais de bureau.

L'évolution des taux d'intérêt

Le taux de l'intérêt bonifié aux détenteurs d'obligations de caisse dépend dans une large mesure de la situation du marché des capitaux. En raison de la demande persistante de valeurs de placement et de l'insuffisance de l'offre, le rendement des fonds publics fédéraux a continué à fléchir ; calculé en tenant compte de la date de dénonciation, il est tombé de 2,49 % à la fin de 1949 à 2,27 % à la fin de mai 1950. Les événements politiques internationaux et l'évolution du marché de l'argent ont provoqué une baisse des cours sur le marché des obligations et le rendement des fonds d'Etat est monté temporairement à 2,81 %, à la fin de l'année, il s'inscrivait à 2,74 %.

Au cours du premier semestre, le taux d'intérêt pour les obligations de caisse a été réduit en divers endroits. Dès l'automne, en revanche, diverses banques ont dû relever le taux ou raccourcir le délai de remboursement de leurs obligations de caisse afin de conserver les fonds provenant de cette source. Il s'est agi, dans tous les cas, de relèvements de ¼ %. Concernant la durée des obligations de caisse nouvellement émises, les titres à l'échéance de 5 ans ont repris une plus grande importance. En 1950, le taux servi aux dépôts d'épargne n'a été réduit que par quelques établissements seulement ; de façon générale, il varie entre 2 % et 2 ½ %. Le taux des banques pour les hypothèques en premier rang est demeuré en général inchangé à 3 ½ % ; toutefois, vu la concurrence qui régnait sur le marché hypothécaire, certains prêteurs ont sans doute fait certaines concessions aux emprunteurs, sur la quotité du prêt en en particulier.

Les taux d'intérêt moyen des fonds étrangers et des placements hypothécaires (en pour-cent)

Années	Fonds étrangers					Placements hypothécaires
	Dépôts d'épargne	Livrets de dépôts	Obligations de caisse	Emprunts par obligations	Lettres de gage	
1945	2,53	2,20	3,07	3,46	3,35	3,73
1949	2,46	2,17	3,08	3,28	3,25	3,56
1950	2,38	2,07	3,02	3,26	3,19	3,55

Enquête spéciale sur la structure des crédits en Suisse

Grâce à l'enquête spéciale à laquelle a procédé en 1950 le service d'études et de statistique de la Banque nationale suisse, on possède maintenant des données sur la structure des crédits consentis à l'intérieur du pays, plus précisément sur la structure des comptes débiteurs ordinaires, des « petits crédits » et des placements hypothécaires. De telles données figuraient certes déjà dans les rapports annuels ou autres publications de diverses banques. Il manquait toutefois jusqu'à présent un tableau global de toutes les banques où les opérations de crédit et les affaires hypothécaires soient échelonnées selon leurs montants.

a) *Les comptes courants débiteurs et avances et prêts à terme fixe.*

Dans les 389 banques et caisses d'épargne qu'englobe la statistique (y compris les deux fédérations de caisses de crédit mutuel), 375.547 comptes débiteurs accusent un montant total de 5378 millions de francs. Ce dernier chiffre représente donc l'ensemble des crédits ordinaires octroyés en Suisse par nos établissements bancaires (comptes courants débiteurs et avances et prêts à terme fixe), exception faite des placements hypothécaires et de ce qu'il est convenu d'appeler des *petits crédits*, c'est-à-dire des prêts jusqu'à 5000 francs contre des garanties non valides du point de vue bancaire ou sans aucune couverture, ces prêts étant remboursables par petits acomptes mensuels ou trimestriels.

Les trois cinquièmes de l'ensemble de ces 375.547 comptes débiteurs sont formés de crédits inférieurs à 5000 francs, soit donc de prêts relativement peu élevés qu'il ne faut toutefois pas confondre avec les petits crédits proprement dits au sens précisé ci-dessus. Ce fait permet d'établir avec certitude que les banques vouent également leur attention au petit commerce. Le 5 % seulement du nombre de tous les prêts dépasse le montant de 50.000 francs. Il est clair naturellement que la répartition des montants en francs offre une image fort différente. Si l'on prend ce critère de la répartition en francs, l'ensemble des crédits jusqu'à 5000 francs ne constitue plus que le 8 %, tandis que les crédits supérieurs à 50.000 francs représentent 58 % de la somme totale de tous les comptes débiteurs.

Voici en détail comment se présente l'échelle des crédits utilisés en Suisse :

Echelle en francs	Ensemble des comptes débiteurs [1] à fin 1950		
	Nombre de comptes	Somme	
		en millions de francs	en %
Jusqu'à 5000	238.195	435	8
5-20.000	91.337	925	17
20-50.000	28.684	891	17
50-100.000	9.401	657	12
100-500.000	6.989	1.337	25
500-1.000.000	600	412	8
au-dessus de 1 million. . . .	341	721	13
	375.547	5.378	100

[1] Comptes courants débiteurs et avances et prêts à terme fixe.

Selon la répartition des crédits entre comptes courants débiteurs et avances et prêts à terme fixe, il ressort que les crédits jusqu'à 5000 francs sont octroyés de préférence sous la forme d'avances. D'après le nombre de prêts, en effet, les trois cinquièmes de ces crédits représentent des avances à terme fixe et deux cinquièmes seulement des comptes courants débiteurs. Si l'on considère en revanche la somme totale de l'ensemble des crédits, il apparaît que les avances et prêts à terme fixe ne constituent que le 30 %, la plus grande partie représentant donc des comptes courants débiteurs.

L'échelle des crédits dans chacun des groupes de banques permet de constater que les crédits relativement peu élevés prédominent en nombre, non seulement de façon générale, mais dans toutes les catégories d'établissements financiers. Le 90 % et plus de tous les prêts est formé presque partout de crédits inférieurs à 20.000 francs ; ce pourcentage est moins élevé chez les grandes banques seulement (73 %). C'est par contre une image différente que présente la répartition des montants en francs des prêts à chaque échelon. Pour toutes les banques, le quart environ de l'ensemble des comptes débiteurs suisses est constitué par des crédits inférieurs à 20.000 francs. En revanche, la répartition selon les différents groupes de banques s'éloigne considérablement de cette moyenne. C'est ainsi que pour les caisses de crédit mutuel, les prêts au-dessous de 20.000 francs représentent le 69 %, pour les grandes banques 11 % seulement et pour les banques cantonales 32 %. Des écarts plus considérables encore s'observent en ce qui concerne les gros crédits dépassant 100.000 francs. Ces derniers constituent le 64 % de l'ensenble des comptes débiteurs des grandes banques, le 38 % chez les banques cantonales et à peine 5 % chez les caisses de crédit mutuel.

Les crédits en blanc, au nombre de 25.604, représentent le 7 % environ de l'ensemble de tous les crédits utilisés en Suisse et revêtent pour la plupart la forme de comptes courants débiteurs non gagés. La plus grande part de la

somme de tous les crédits en blanc est accordée par le groupe des grandes banques, ce qui s'explique par le fait que les crédits non gagés sont le plus fréquemment des prêts élevés.

Le montant moyen de tous les crédits utilisés en Suisse s'établit à 14.320 francs. Mais dans chacun des groupes de banque, cette moyenne accuse des écarts considérables. Elle est de 3464 francs dans le groupe des caisses de crédit mutuel (chiffre le plus bas) et de 34.830 pour les grandes banques (chiffre le plus élevé). Chez les banques cantonales, ce montant moyen des crédits utilisés est de 12.768 francs.

b) *Les « petits crédits »*.

Ainsi qu'il l'avait déjà fait en 1942, le service d'études et de statistique de la Banque nationale s'est également occupé en 1950 des *petits crédits*.

Cette question du petit crédit des banques fait assez périodiquement l'objet de discussions publiques à la suite desquelles des propositions et des critiques sont adressées aux banques. La caractéristique du petit crédit réside, comme nous l'avons vu, en ce que l'octroi du prêt de 5000 au maximum n'est pas lié à l'obligation de fournir les sûretés généralement exigées par les banques. Cela ne signifie toutefois pas que les prêts soient accordés sans aucune garantie. Une autre caractéristique réside dans la condition que l'emprunteur rembourse le prêt par acomptes mensuels ou trimestriels.

Tous les crédits inférieurs à 5000 francs ne constituent donc pas des *petits crédits* au sens strict du terme. Comparés aux petits crédits ordinaires avec sûreté bancaire, les prêts jusqu'à 5000 francs contre des garanties non valides du point de vue bancaire ou sans aucune couverture constituent une faible minorité. On a vu ci-dessus que le nombre des prêts bancaires jusqu'à 5000 francs consentis à l'intérieur du pays s'élève à fin 1950 à 238.195 d'un montant total de 435 millions de francs ; en revanche, il n'a été recensé à la même date que 90.718 petits crédits proprement dits se chiffrant par 68 millions de francs dont 43 millions représentent des avances contre billets de change et 25 millions des prêts.

Plus de la moitié du nombre total des petits crédits sont inférieurs à 500 francs. Les prêts jusqu'à 2000 francs représentent en nombre plus de 90 % et en francs presque deux tiers de tous les petits crédits.

Les petits crédits sont répartis de la façon suivante dans les différents groupes d'établissements bancaires : à fin 1950, les banques cantonales ont accordé 24.604 petits crédits, les banques locales (sans les banques de crédit foncier) 15.755, les grandes banques 9262, les caisses d'épargne 6604 et les banques de crédit foncier 3682.

Le dernier groupe de la statistique, celui des « autres banques », dans lequel sont classés les établissements spécialisés dans les opérations de petit crédit, accuse le plus grand nombre de prêts de cette nature. D'après le montant total des prêts, ce sont toutefois les banques cantonales (dont un certain nombre doivent, de par la loi, vouer leurs soins à ce genre d'opérations) qui viennent en tête avec 22 millions de francs.

Le montant moyen de tous les petits crédits se chiffre par 750 francs.

c) *Echelle des placements hypothécaires.*

L'enquête spéciale de 1950 s'est occupée également de donner, pour la première fois, un aperçu de la structure des placements hypothécaires des banques. Il s'agit en l'occurrence de la répartition de ces placements d'après l'importance du prêt. Sur un total de 591.806 hypothèques, un tiers représente des prêts jusqu'à 5000 francs. La plupart de ces crédits — à savoir 239.364 — sont situés entre 5001 et 20.000 francs. Pour l'ensemble des hypothèques, 651 seulement, soit 1 pour mille, dépassent un demi-million de francs. C'est une autre image qu'offre à chaque échelon la répartition des montants en francs. Sur le total de 11.961 millions de francs de prêts hypothécaires, un montant de 7063 millions est constitué par des hypothèques jusqu'à 50.000 francs ; 4318 millions représentent des hypothèques entre 50.001 et un demi-million et 581 millions des prêts dépassant un demi-million.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE LÉMANO

G.-A. Schaefer
LAUSANNE
12 bis place St-François
Tél. 23 66 22

● *Spécialistes en matière fiscale*

Société reconnue par le Conseil fédéral comme institution de revision au sens de l'art. 732 C. O.

Discrétion absolue